

La limitation à 80 km/h provoque un mini-couac gouvernemental

NM 19/05/2018

Un mini-couac pour le premier anniversaire du gouvernement? Le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, qui n'a pas voulu défendre lors d'un meeting la limitation controversée de la vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires, a provoqué hier une ferme mise au point d'Édouard Philippe.

« L'ensemble du gouvernement est mobilisé » pour défendre la limitation de la vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires, a assuré le Premier ministre, toujours « prêt à assumer » la mesure au lendemain du « joker » du ministre de l'Intérieur.

Lors d'une réunion publique jeudi soir, Gérard Collomb, interpellé sur cette limitation, avait répondu « Je prends un joker sur la question », enchaînant dans un sourire avec la question suivante.

La déclaration de l'ancien maire de Lyon, jugée « inepte » par la présidente

de la Ligue contre la violence routière Chantal Perrichon, a relancé les critiques autour du futur plafonnement de la vitesse, appelé à entrer en vigueur le 1^{er} juillet sur les routes secondaires à double sens sans séparateur central. Sur BFMTV, Chantal Perrichon a dénoncé un « mépris, un désintérêt total [du ministre] en ce qui concerne la vie de ceux qui vivent dans les départements ».

Édouard Philippe inflexible

Sur Twitter, le député Les Républicains Philippe Gosselin (Manche) a jugé que « ce manque de solidarité gouvernementale montr[ait] bien l'entêtement d'Édouard Philippe sur le sujet », avant de l'inviter à « reculer et revenir au bon sens ».

Même son de cloche du côté de Pierre Chasseray, délégué général de l'association 40 millions d'automobilistes,



Le futur plafonnement de la vitesse doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet. (Photo AFP)

opposée à la mesure: « Quand on entend Édouard Philippe, on a l'impression qu'il est le seul à y être attaché », a-t-il regretté hier matin sur BFMTV. Il accuse le Premier ministre de rester « campé dans une posture politique ». Face à ces critiques, Édouard Philippe s'est dit « prêt à assumer » l'« impopularité » de la mesure. « Ré-

duire le nombre de morts et de blessés sur les routes françaises est un véritable enjeu de politique publique », a-t-il déclaré depuis Strasbourg. Le chef de l'exécutif a ajouté « pouvoir compter sur l'engagement du ministre de l'Intérieur pour faire en sorte que cette décision du gouvernement soit mise en œuvre dans d'excellentes conditions ».

« Non à l'application indifférenciée »

« Le Département demande au gouvernement de renoncer à la mise en œuvre indifférenciée de cette mesure. » Ils disent stop. « Non » à la limitation à 80 km/h sur l'ensemble du réseau secondaire. Les conseillers départementaux des Alpes-Maritimes ont adopté cette motion à la quasi-unanimité, hier, lors de la séance plénière à Nice.

Dans cette motion, lue par son président Charles Ange-Ginésy, le conseil départemental des A.-M. « regrette que le gouvernement n'ait pas pris en compte les spécificités de chaque département. En effet, cette mesure ne concernerait qu'une faible partie de notre réseau départemental et pénaliserait fortement les habitants de l'arrière-pays, dont le seul moyen de locomotion reste la

voiture. » Il rappelle que l'A8 est, déjà, limitée à 110 km/h, voire 90 par endroits. « Les automobilistes azuréens se verraient doublement pénalisés. » Ces cinq dernières années, les routes départementales des A.-M. ont enregistré 104 accidents mortels. « Seuls » 25 % se sont produits sur les sections potentiellement concernées par la limitation à 80 km/h. Avec souvent des causes multiples.

« Cela fait quand même 26 morts !, relève Jean-Raymond Vinciguerra, au nom d'un groupe socialiste et écologiste favorable à la mesure. Je ne peux pas accepter que les gens veuillent continuer à mourir au volant. » Le Département vote néanmoins contre. Et prône une « mise en œuvre au cas par cas ». C. C.